

SAINT-MELANY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 29 septembre 2020

- **Les prochains conseil municipaux se tiendront:**

Le mardi 20 Octobre 2020 à 17h

Le mardi 17 Novembre 2020 à 17h

Sont présents: Lorraine Chénot, Barbara De Schepper, Paul Arnaud, Vincent Guillo, Lucy Renault, Fanny Waldschmidt, Arlette Obry , Lois Coltel

Conseillers excusé :Damien Petit; ayant donné leur procuration: Didier Piolat, à Lorraine Chenot, Roger Lombardot à Paul Arnaud

Secrétaire de séance : Vincent Guillo

- **D.E.T.R dossiers 2020**

Les attributions de subventions DETR sont closes, donc la candidature de la mairie pour la cure devra être déposée lors de la prochaine session en 2021.

Par contre un dossier pourra quand même être déposé cette année pour le projet de fontaine et d'aménagement en pierres sèches de la place du marché, vers l'arbre du Mai planté cet été.

Le projet consiste en une fontaine avec bouton poussoir et un aménagement caladé.

Un devis de 4900€ a été transmis par l'association Elips qui pendant ces travaux formera des volontaires sur l'art des maçonneries en pierre sèche.

La subvention demandée dans le cadre de la DETR est de 1500€

Il faudra aussi prévoir une intervention de plomberie pour la partie alimentation d'eau, robinet poussoir et raccordement au réseau.

Sur l'accord pour lancer ce projet et la demande de subvention:

Vote : Approbation, 10 voix pour.

CONVENTION AVEC LE SIVOS pour l'accueil du secrétariat du SIVOS dans les locaux de la mairie de Saint Mélany.

la commune accueille le secrétariat du SIVOS et met a sa disposition le matériel et les bureaux.

La participation financière du SIVOS pour cette mise à disposition est de 250 € par semestre

La commune s'engage aussi à mettre à disposition ses agents en remplacement des agents du SIVOS en cas d'urgence et à titre provisoire et exceptionnel. Le SIVOS prendra alors en charge le coût de ces prestations éventuelle.

Lecture est faite de la convention par Lorraine Chénot.

Vote : Approbation, 10 voix pour.

- **COMPOSITION DE LA COMMISSION ELECTORALE**

Délégué du conseil municipal: Vincent GUILLO, suppléante: Lucy Renault

Délégué pour l'administration : Sylvie Arnaud, suppléante Marie-Christine Laplace

Délégué pour le tribunal administratif : Claude Nicolas, suppléant Alain Roure

Vote : Approbation, 10 voix pour.

- **COMPOSITION DE LA COMMISSION INTER-COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

Proposition du conseil :
Titulaire, Lorraine Chénot, suppléante Barbara De Schepper

• **COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES (CLECT)**

Proposition du conseil :
Titulaire, Lorraine Chénot, suppléant Didier Piolat

Vote sur les deux commissions : Approbation, 10 voix pour.

• **ADRESSAGE COMMUNAL**

Les derniers plans de l'adressage communal exécutés par GEOSIAP sont montrés à tous les conseillers et les remarques reçues en mairie cette semaine sont débattues afin de finaliser les plans, les dénominations des voies, type et orthographe des noms.

La numérotation sera ensuite transmise pour chaque propriété.

La mise en place de plaques de numéros sur les maisons est ensuite impérative pour la mise en œuvre de la fibre optique.

Voir possibilité de commandes groupées à la communauté de commune pour plaques et numéros.

• Le projet tel que présenté avec les modifications apportées ce jour par le conseil est validé.

Date limite des remarques et questions sur ce projet à faire en mairie jusqu'au 5 Octobre 2020.

• **DELIBERATION SUR MODIFICATION BUDGETAIRE**

Modification d'écriture concernant la vente pour 6.000€ du terrain communal du Travers à Mme Gwenaëlle Henry,

A la demande de la perception, est proposé le report de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, pour les recettes comme pour les dépenses du montant de cette opération.

Vote : Approbation, 10 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES:

• **PROJET DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL entre le hameau du Charnier et Bolze**

Proposition d'Antoine Waldschmidt et Fanny Waldschmidt pour acquérir 24 517 m² pour un prix de 2000 € dans le cadre d'une exploitation agricole. Les parcelles concernées sont les parcelles AH 194, 202, 204 et 205, il s'agit d'un terrain en bordure Nord-Est de la commune de part et d'autre de la route de Bolze, constitué principalement de friches.

• **La commune donne son accord pour cette vente**

• **Le conseil municipal nomme Paul Arnaud pour le représenter pour la signature de l'acte administratif.**

Vote : Approbation, 9 voix pour.

Fanny Waldschmidt ne participe ni au débat ni au vote.

• **POINTS DE COLLECTE DU TRI SELECTIF qui est opéré aujourd'hui par la CDC Baume Drobie.**

Demandes est faite de modifications des points de collecte:

Les propositions de localisation de la CDC sont débattues, un retour sera fait à la CDC après étude, le principe de mettre systématiquement un bac de tri avec un bac poubelle étant retenu.

• **SAUVEGARDE DE L'HOPITAL DE JOYEUSE.**

Lecture est faite du projet de courrier ci-dessous adressé à l'Agence Régionale de Santé ARS

MOTION SANTE

Considérant les difficultés d'accès aux soins médicaux rencontrées par nombre d'habitants du pays de Beaume-Drobie ;

Considérant notre préoccupation quant aux risques d'aggravation de ces difficultés dans les années à venir au regard de la pyramide des âges des médecins installés sur notre territoire ;

Considérant les recrutements médicaux en cours au sein du Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises dont la réussite est la condition pour pérenniser une offre hospitalière de proximité en médecine et SSR au service de la population de notre territoire ;

Appelle

L'ensemble des professionnels de santé à œuvrer à nos côtés et aux côtés de l'hôpital des Cévennes Ardéchoises afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins

Décide

De solliciter l'ARS, en accord avec le Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises, pour initier la mise en place d'un Contrat Local de Santé, outil qui permet de définir la politique de santé voulue sur notre territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Vote : Approbation, 10 voix pour.

• **CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'URBANISME et MODIFICATION DU PLUI**

Mise à l'étude des modifications souhaitables sur la commune en vue de la prochaine session d'adaptation et de correction du PLUI.

Une commission communale d'urbanisme va être créée, elle sera ouverte à tous les habitants et les dates des prochaines commissions seront publiées sur la lettre d'information de la commune. La première réunion sera ouverte à tous pour une information générale et les personnes intéressées pour intégrer la commission de façon permanente sont priées de se faire connaître en mairie.